

CONCLUSION

Quatrième année de mise en application de la Réforme Scolaire et 2ème année de la phase de consolidation des acquis de cette réforme, l'année 1983 aura été une année de continuité dans le réalisme en circonscrivant les objectifs à atteindre compte-tenu des ressources nationales disponibles.

Au niveau de l'Enseignement Primaire, si la démocratisation ne peut encore atteindre le plafond souhaité de généralisation de cet enseignement, le Ministère entend poursuivre résolument une élévation du taux de scolarisation. Ce taux qui est de 67% cette année, devrait atteindre 74% à la fin du IIIème Plan National de Développement. Tandis que le taux de scolarisation des enfants de 7 ans de 76% devrait approcher 84% vers fin 1986.

A cet effet la carte scolaire sera intensifiée et renforcée grâce à une consolidation des infrastructures existantes et une planification volontariste des créations nouvelles. Les petites écoles seront regroupées progressivement en Centres Scolaires à structures complètes dotés de mobilier suffisant, de bâtiments solides et d'ateliers fonctionnels. Les créations nouvelles seront planifiées de façon à ce que chaque secteur administratif ait son centre scolaire. Cet effort sera soutenu par une production de programmes, de manuels et d'autres auxiliaires pédagogiques adaptés à tous les niveaux de ce degré d'enseignement.

D'autre part, l'effort d'amélioration de la qualité de notre enseignement sera maintenue et concrétisée par une formation continue du personnel tant enseignants qu'administratif, par une intensification et une redynamisation de tous les services chargés de l'encadrement et par une sensibilisation et une conscientisation de toutes les couches de la population à l'œuvre éducative.

Concernant l'Enseignement Rural et Artisanal Intégré, les actions du Ministère visent à développer et à renforcer les nouvelles structures, plus adaptées aux besoins et réalités socio-économiques du pays d'autant plus qu'elles sont mieux distribuées sur le territoire national et s'adressent à des jeunes gens plus responsables d'âge 15 - 17 ans.

Ces structures pourront développer une dynamique réelle de formation rurale intégrée au milieu grâce à un choix judicieux des options qui correspondent aux caractéristiques socio-économiques des différentes régions du pays et facilitent l'intégration future des jeunes dans la vie économique régionale.

A cet effet, il faudra intégrer au mieux les établissements d'enseignement rural et artisanal à leur environnement pour en faire des centres d'animation, de rayonnement et de promotion collective. Ainsi, les CERAI pourraient dispenser réellement un enseignement populaire et de masse.

Pour l'Enseignement Secondaire, les perspectives d'action du Ministère consistent à maintenir l'accroissement de la capacité d'accueil des écoles secondaires grâce aux extensions des établissements existant et aux créations nouvelles.

Ce programme s'inscrit dans un souci d'amélioration de la carte scolaire par une distribution équilibrée des établissements et des filières d'enseignement et par une politique de promotion de l'égalité proportionnelle d'accès dans les écoles, chaque région devant être représentée selon son poids démographique.

L'effort d'amélioration de la qualité de ce degré d'enseignement devra se concrétiser par une orientation judicieuse des lauréats du secondaire dans les écoles supérieures de façon à former des professeurs capables de répondre aux objectifs de professionnalisation et de spécialisation de l'enseignement secondaire. Cela devra être complété par une production en suffisance des ouvrages scolaires et autre matériel didactique pour toutes les filières et toutes les sections.

Tels sont les principaux engagements du Département au regard des options politiques nationales en matière d'éducation malgré les contraintes spécifiques à cette entreprise unique par son ampleur car elle concerne directement des milliers d'élèves, de parents et de professeurs, et délicate compte tenu de la "matière première" qu'est l'enfant et du "produit fini" qu'est le citoyen responsable de son épanouissement propre et du développement national.

Dans cette vaste programmation d'actions du Département, l'année 1983 qui s'achève a été un maillon et une étape importante par le volume des activités réalisées. Le principal souci du Département a été l'efficacité et la rationalisation des ressources humaines et matérielles lui allouées.

Sur le plan de la recherche d'efficacité, les visites ministérielles dans les écoles, les séminaires et les réunions de formation et d'information organisés à l'intention tant des organes politiques tels les Congrès Préfectoraux que des cadres scolaires décentralisés, Inspecteurs d'Arrondissement, Directeurs d'Etablissement d'Enseignement Secondaire, Inspecteurs de Secteur et des Maîtres de Zone auront permis de dégager une ligne directrice dans la recherche de voies de solution aux problèmes permanents d'éducation. De tels contacts réguliers répondent à l'un des soucis majeurs du Département consistant à associer tous les concernés et responsables de l'enseignement à l'effort éducatif.

S'agissant de l'utilisation des ressources matérielles nationales et des aides extérieures, sa rationalisation a permis de supporter le coût élevé des réfections, extensions, créations nouvelles et de l'achat des équipements et matériel scolaire nécessaires. Quant à l'utilisation rationnelle des ressources humaines, elle a visé l'élévation de la rentabilité grâce à une meilleure affectation du personnel au prorata des besoins et des qualifications.

Par ailleurs, la réglementation de la carte scolaire interdisant tout aventurisme et prolifération désordonnés des écoles sans perspectives de développement réelles vise une meilleure gestion du système et son évolution formelle conforme à la planification.

Cette planification sectorielle est inscrite à l'intérieur des actions du IIIème Plan Quinquennal de Développement et est conforme aux idéaux du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement.

Le niveau des réalisations, eu égard aux missions assignées au Département, et le rythme actuel d'exécution des actions prioritaires permettent d'espérer d'atteindre les principaux objectifs du IIIème Plan, en matière d'éducation.

Décembre 1983

Colonel Aloys NSEKALIJE
Ministre de l'Enseignement Primaire
et Secondaire

